

# Corriger le système correctionnel: une priorité!



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies™  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry  
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3  
Telephone : (613) 238-2422  
Facsimile : (613) 232-7130  
e-mail : caefs@web.ca  
Home Page : www.elizabethfry.ca

**Le 3 mars 2009 (Ottawa)** – L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) félicite l'enquêteur correctionnel et son équipe pour leur examen très complet et approfondi des situations vécues par Ashley Smith aux mains du Service correctionnel du Canada. Il s'agit d'un compte-rendu tragique et honteux de négligence correctionnelle que Monsieur Sapers a justement intitulé «Un décès évitable».

«Le traitement d'Ashley Smith révèle l'urgent besoin d'une imputabilité du système correctionnel et ce rapport comprend de nombreuses recommandations importantes visant à prévenir des tragédies semblables», déclare Lucie Joncas, présidente de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF). «Des femmes vivent encore dans des circonstances et conditions semblables à celles qu'a endurées Ashley. Le gouvernement doit s'assurer de remédier à cette situation et nous comptons bien qu'il va agir pour mettre fin aux violations persistantes des droits de la personne».

«Nous demandons instamment au ministre de publier dès que possible une réponse à ce rapport. Nous exhortons également le gouvernement à reconnaître que bon nombre de ces recommandations ne sont pas nouvelles. Ces appels à des mécanismes d'imputabilité du système correctionnel et de surveillance du système judiciaire font écho à ceux de la Commission d'enquête présidée par Madame Louise Arbour, de la Commission canadienne des droits de la personne et des Nations Unies», poursuit Kim Pate, directrice générale de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF). «Malheureusement, les plus récents rapports du Service correctionnel du Canada révèlent qu'au lieu de tenter de pallier ses erreurs, le service carcéral fédéral continue d'ignorer toutes les évaluations indépendantes de son rendement pour y préférer des enquêtes et examens menés à l'interne ou à contrat. Comme l'indique le décès d'Ashley, cette inaction et cette intransigeance ont entraîné des pertes irréparables».

«Nous sommes également très préoccupées par la politique répressive que privilégie le gouvernement, notamment parce qu'elle risque d'accroître le nombre de femmes qui seront entassées dans notre système carcéral. C'est particulièrement grave dans le cas de femmes qui, comme Ashley Smith, sont incarcérées en isolement dans des cellules où le traitement qu'elles subissent crée ou exacerbe des problèmes de santé mentale. Nous ne pouvons pas demeurer les bras croisés et laisser se poursuivre la destruction des droits humains et constitutionnels de ces femmes», plaide Lucie Joncas, présidente de l'ACSEF. «Nous réitérons l'appel adressé au Canada par le Comité des droits de l'homme de l'ONU de mettre sur pied des mécanismes externes et indépendants, complets et accessibles de surveillance de l'appareil correctionnel et de réparation. Nous dénonçons avec ce Comité les politiques et procédures d'un système carcéral fédéral qui classifie à sécurité maximale des femmes qui, à ses dires mêmes, ne posent qu'un faible risque à la sécurité publique». Et Kim Pate de conclure: «Si les recommandations de Monsieur Sapers avaient été mises en oeuvre la première, la deuxième, ou même la troisième, quatrième et cinquième fois qu'elles ont été faites aux précédents ministres et gouvernements, nous avons toutes les raisons de croire qu'Ashley serait en vie aujourd'hui et auprès de sa famille. Il faut passer à l'action immédiatement afin de prévenir d'autres tragédies».

**L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF)** est une fédération de sociétés membres qui travaillent avec et au nom des femmes et des filles marginalisées, victimisées, criminalisées et incarcérées.

Lucie Joncas, présidente, ou Kim Pate, directrice générale au 613-298-2422